



Licitation suite à jugement de sortie d'indivision

Par coleni, le 27/06/2014 à 11:34

Bonjour,

Je bénéficie depuis 7 ans (2007) d'un jugement de sortie d'indivision ordonnant la licitation devant le TGI (vente aux enchères). En l'absence d'accord entre les cinq co-indivisaires pour vendre à l'amiable devant notaire, je dois me tourner vers la licitation. J'ai un acheteur de l'ensemble immobilier, au prix déterminé par le rapport d'expertise de 2005.

[s]Question[/s] : Est-il possible de faire homologuer par le tribunal la vente à cet acheteur sans passer par la procédure des enchères (mise à prix inférieure de 30% préconisée par l'expert, procédure longue et coûteuse)?

Un avocat m'a proposé cette démarche, sans jamais la finaliser... peut-être parce qu'elle n'existe pas (?), ce que me dit un autre avocat.

J'envisage aussi de me renseigner auprès du Greffe.

D'avance, merci de m'éclairer